



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Suspension de la procédure de faillite

**Date de publication:** SHAB 15.03.2023

**Publications supplémentaires:** KABGE 15.03.2023

**Date de fin de visibilité prévue:** 15.03.2028

**Numéro de publication:** KK03-0000040824

**Entité de publication**

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

## Suspension de la procédure de faillite R&R Ventile Sàrl

**Débiteurs:**

R&R Ventile Sàrl  
CHE-198.676.670  
Chemin Moïse-Duboule 49  
1209 Genève

**Date de l'ouverture de la faillite :** 09.01.2023

**Date de suspension:** 09.03.2023

**Montant de l'avance de frais:** CHF 5'000.00

**Remarques juridiques:**

La faillite est clôturée, faute d'actifs, si, dans le délai indiqué, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée, si la garantie s'avère insuffisante.  
Publication selon les art. 230 et 230a LP.

**Délai :** 10 jours

**Fin du délai:** 25.03.2023

**Point de contact:**

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, P.O.B. 1211 Genève 6

**Remarques:**

Pour tout renseignement:  
Groupe 2 + 41 22 3888963  
F20230018

But :

tous travaux dans le domaine de la ventilation, de la climatisation et du chauffage. Elle

peut également procéder à l'acquisition et l'administration de participations, pour son compte ou pour le compte de tiers, à des entreprises commerciales ou industrielles, sises en Suisse ou à l'étranger, par prise d'actions, d'obligations, de parts, détention de créances ou toute forme adéquate, prise de brevets et de marques. Elle pourra traiter toutes les opérations qui seraient en relation directe ou indirecte avec son but principal. La société peut accorder des prêts à ses associés ou à des tiers, se porter caution d'emprunts souscrits par ses associés ou des tiers, garantir ces emprunts par l'émission ou le nantissement de titres hypothécaires ou par la souscription de tout autre engagement financier, mettre ses biens en gage pour garantir toute créance. La société peut effectuer toute activité commerciale et financière, tout placement ou autre en rapport direct ou indirect avec son but ou qui soit propre à le réaliser. Elle peut traiter ces opérations pour elle-même ou pour le compte de tiers, à titre de représentant ou de mandataire ou les faire exécuter pour son compte par des tiers. La société peut créer des succursales et des filiales en Suisse et à l'étranger et participer à d'autres sociétés en Suisse et à l'étranger.